



Marché Actions : +1,93%

Capitalisation boursière actions : **FCFA 35,48 Mds**

Titres	Dern. Cours	Variation 1 mois	PER
LA REGIONALE	42 000	+0,00%	66,48x
SOCAPALM	25 330	+5,96%	9,16x
SAFACAM	19 000	-10,00%	11,98x
SIAT GABON	28 500	+0,00%	NA
SEMC	47 000	+0,00%	10,95x

Marché Obligataire : +0,0% (FCFA 736,89 Mds)

Titres	Valeur nominale	Cours	Taux d'intérêt
ECMR.05 - 18/23	7 500	100,60	5,60%
ALIOS.01 - 18/23	5 000	100	5,75%
ALIOS.02 - 14/21	1 428,571	100	6,25%
EOCG.01 - 16/21	2 500	100	6,50%
EOG.04 - 17/22	5 000	100	6,50%
EOG.05 - 19/24	7 500	99	6,25%
EOGSF - 19/22	6 666,667	100	6,00%
EOBDE - 20/27	10 000	100	5,45%
EOCG.02 - 21/26	10 000	100	6,25%
EOG.06 - 21/26	10 000	100	6,00%

Devises

Devises/XAF	22/10/21	29/10/21	Variation
USD	563,69	564,46	+0,14%
YEN	4,95	4,96	+0,11%
CAD	456,27	456,37	+0,02%
GBP	776,62	775,95	-0,09%
ZAR	38,30	37,06	-3,24%

Matières premières

Cours des matières premières	29/10/21	Variation
Huile de palme (USD per ton)	1 304,52	+4,38%
Caoutchouc (USD per kg)	175,50	-0,11%
Fer (per dry metric ton)	121,23	-1,04%
Brent (USD per barrel)	84,38	-1,34%
Cacao (USD per ton)	2 328,84	-3,65%
Bois (USD per 1.000 board-feet)	591,60	-11,38%

Comprendre : Information Privilégiée (Opération d'initié)

Par information privilégiée, il faut comprendre une information : (1) précise (mais pas nécessairement certaine, ce peut être la connaissance d'un projet suffisamment avancé pour avoir des chances d'aboutir, par exemple des discussions en vue d'une acquisition même si le prix n'est pas encore fixé) ; (2) non rendue publique (le fait que des rumeurs puissent circuler n'en fait pas une information publique) ; (3) et susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours (schématiquement, toute information qu'un investisseur raisonnable prendrait en compte avant d'acheter ou de vendre).

Par exemple, la connaissance d'un projet d'augmentation de capital, d'une émission de dette, de négociations en vue d'un important contrat, de projets d'acquisition ou des cessions sont typiquement considérés comme des informations privilégiées, tout comme l'accès à des résultats en cours d'élaboration.

En clair, la personne qui détient une information privilégiée ne peut légalement prendre position sur l'action de la société concernée. En anglais, le terme équivalent tout simplement "insider", c'est-à-dire quelqu'un "de l'intérieur", qu'il s'agisse d'un salarié, d'un prestataire ou d'un partenaire d'affaires, qui soit au fait de certaines données sur l'activité d'une entreprise ou d'une opération en particulier.

L'article 389 du Règlement Général de la COSUMAF portant sur les "Opérations d'initié" stipule que "Sans préjudice des sanctions pénales applicables, est passible d'une sanction pécuniaire le fait pour les dirigeants d'une société ou pour toute personne disposant, à l'occasion de l'exercice de sa profession, d'un mandat ou de ses fonctions, ou à l'occasion de la préparation et de l'exécution d'une opération financière, d'une information privilégiée, d'exploiter pour son propre compte ou pour le compte d'autrui une telle information ou le fait de la communiquer à des fins autres que celles à raison desquelles elle est détenue".

Analyse de la cote

Performance hebdomadaire : La BVMAC clôture la semaine sur une capitalisation flottante de FCFA 35,48 Mds.

Volumes échangés : 98 titres ont été échangés entre le 25 et le 29 octobre 2021 pour une valeur totale de transactions de FCFA 2,83M (+20,0%). Les échanges ont essentiellement portés sur les titres SAFACAM (40,82%), SOCAPALM (30,61%) et SEMC (28,57%).

Le carnet d'ordre du marché indique sur une base hebdomadaire, une baisse globale de l'offre de titres chez SOCAPALM (-96,67%) et SAFACAM (-10,47%) et une hausse de la demande chez SOCAPALM (+7,21%) contre une baisse chez LA REGIONALE (-91,30%).

Faits Majeurs

- La valeur « ECMR 5,6% Net 2018-2023 », procédera le 15 novembre 2021, au remboursement du capital et des intérêts sur la base d'un coupon net à percevoir par obligation s'élevant à F CFA 2 920 (soit FCFA 2 500 F CFA au titre de l'amortissement du principal et FCFA 420 pour les intérêts).
- Nomination de Monsieur Louis BANGA NTOLO à la tête de la Direction Générale de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC). Il s'agit de l'actuel Directeur de Société Générale Capital Securities Central Africa, qui prendra ses fonctions le 1^{er} janvier 2022 à la BVMAC ;
- Projet d'amélioration de la sécurisation du transport des produits pétroliers entre le Cameroun et le République Centrafricaine. Cette amélioration sera soutenue par l'instauration d'un système de contrôle (départ et arrivée) des caractéristiques des engins qui assureront le transport des produits d'un pays à un autre ;
- Signature d'un protocole d'accord entre les sociétés Cocoa Valley (transformateur et exportateur) et Cameroon Golden Cocoa (disposant des produits provenant des producteurs réunis en coopératives dans les régions du Sud-Ouest et du Centre), en vue de l'achat du cacao de Cameroon Golden à un meilleur prix que celui proposé par la confédération des chocolatiers et confiseurs de France au producteurs locaux. Ainsi, le prix à offrir par Cocoa Valley devrait se situer à FCFA 1 800/kg voir FCFA 2 000 en cas d'amélioration de la fève de qualité supérieure, auprès de la Cameroon Golden Cocoa.

Marché Monétaire

Le marché monétaire de la BEAC mettra en adjudication les OTA et BTA suivants lors de la séance d'adjudication du 03 novembre 2021 :

Titres	Emetteurs	Maturité	Taux	Montant (Mds FCFA)
OTA	Tchad	5 ans	5,00%	FCFA 9 Mds
BTA	Cameroun	52 semaines	NA	FCFA 20 Mds
BTA	Guinée Équatoriale	52 semaines	NA	FCFA 15 Mds
BTA	Congo	52 semaines	NA	FCFA 12 Mds